ON & ABONNE cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, impriment, ou en lui adressant franca un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL,

ZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, Uń au 16 fr

Six mois..... 9 fr. Trois mois..... 5 fr. Un an, 20 fr.; Six mois, 44 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

MERCERDE

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau. 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES. 25 centimes la liene. RÉCLAMES 50 centimes la li Les Annonces et Avis Les Annonces et Avis cont re cu à Cahors au bureau du Journa rue de la Mairie, 6, et se pai ni

- Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement re-

L'ABONNEMENT

se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYT JU rue d

L'acceptation du le numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissemt de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo d'u Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 19 Août 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 6/0	
Dv 17 août	70 65	102))))	
Du 18	70 60	102 ""	
Du 19		103 »»	

BULLETIN.

Le Moniteur du 15 août, publie le rapport de M. Magne, ministre des Finances, sur les résultats approximatifs de la souscription de l'emprunt de 429 millions. Il résulte de ce document que, 781,292 personnes ont souscrit pour 660,184,270 fr. de rentes, soit un capital de 15 milliards, ou près de 34 fois la somme demandée. Les souscriptions irréductibles de 5 fr. de rente ont produit un capital de 3,141,170 f. de rentes irréductibles ; preuve de la popularité de l'emprunt auprès des classes laborieuses.

« L'empressement extraordinaire du public, dit M. Magne, son ardeur à s'attribuer la plus forte part possible dans la somme à répartir, montrent avec évidence en regard du taux de l'émission, que le crédit de l'Etat fondé par la bonne foi et la solidité hors ligne du débiteur, ne trouve pas, dans le cours actuel de fonds publié son expression vraie et définitive.

» N'est-il pas légitime de considérer ces résultats comme étant la plus éclatante manifestatation de la grandeur de notre pays et de sa confiance en lui-même, dans nos institutions et dans la sagesse du Souverain?

» Le Journal officiel continue la publication des nominations et promotions dans la Légion d'Honneur à l'occasion du 15 août. M. Schneider, président du Corps législatif, est nomme Grand-Croix de l'Ordre, M. Pinard, Commandeur ainsi que MM. de Mesonan, Amédée Thierry, Dariste, Le Brun, Alfred Le Roux. Un certain nombre de député sont nommés Chevaliers.

Hier matin, à l'occasion de la fête de l'Empereur Napoléon, un Te Deum solennel a été chanté à Rome, en l'église St-Louis des français, en présence du Corps diplomatique, des membres du sacré collège et de nombreuses notabilités militaires et civiles. Le soir, S. S. Pie IX a donné la bénediction urbi et orbi du haut du portique de la basilique de St-Pierre. La ville a été billamment illuminée.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 19 Août 1868.

JEANNE.

ANGELO de SORR.

I. (Suite)

- Mais le général, Marianne, il est aussi naïf que mademoiselle, qui sort aujourd'hui du couvent. Il ne sait rien !...

- Il y a donc quelque chose à savoir ? — C'est vous qui me le demandez, bonne fine?
— Dame, puisque vous ne me le dites pas, il faut bien que je vous le demande; car je suis comme vo-

tre général et ne sais rien du tout. -Rien du tout!

- Rien.

- Vous n'avez rien deviné? - Je n'ai même pas cherché.

- Oh! les femmes, elles veulent toujours ne rien savoir. Eh bien! voulez-vous que je vous dise tout, moi, pour vous prouver que les hommes savent

- Ah ! vraiment, vous m'étonnez !... Eh bien ! La reproduction est interdite.

Le télégraphe signale une collision sanglante qui aurait eu lieu à Scutari entre les Turcs et les chrétiens au sujet de prétendues vexations exercées contre ces derniers. Cette nouvelle nous paraît peu vraisemblable au moment où le gouvernement turc s'applique à protéger plus efficacement que jamais les populations chrétiennes gouvernées par la Porte. Nous ne donnons donc cette nouvelle que sous toutes réserves.

Jeudi, à Mourghan, sur le bruit d'une attaque imminente des Orangistes, 700 catholiques, armés pour leur défense, ont parcouru les rues en criant « sang pour sang ! ». Le clergé a rétabli l'ordre.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 17 août.

Le *Times* compte sur la solution pacifique de la lutte engagée entre le Brésil et le Paraguay. Cet espoir du Times est basé sur le choix du nouveau chef du cabinet de Rio-Janeiro, bien connu en Angleterre, qu'il a visitée il y a six mois, comme un excellent

Le Standar dit que le succès de l'emprunt français est une preuve de la confiance générale dans la stabilité du gouvernement impérial.

New-York, 6 août. Le général Grant a recommandé de délivrer tous les prisonniers civils, condamnés d'après le code

Florence, 46 août. La Correspondance italienne, rectifiant une assertion du Moniteur du soir, du 13 août, dit que la quote-part de la dette pontificale mise à la charge de l'Italie sera à l'avenir, servie directement par le tré-sor italien.

Revue des Journaux

JOURNAL DES DEBATS.

Le Journal des Débats se plaît à espérer que le succès éclatant de l'appel fait par le gouvernement aux capitaux au lieu de le pousser à de nouvelles dépenses, lui inspirera au contraire des idées d'économie.

« Il serait trop fâcheux, ajoute M. David, que le pays pût un jour regretter comme une imprudence d'avoir laissé connaître les ressources dont il dispose, et qui, pour être immenses comme le dit M. Magne, ne sont pourtant pas inépuisables. »

CONSTITUTIONNEL. On lit dans le Constitutionnel, sous la si-

je vous écoute, monsieur Plock.

Le jeune valets'approcha mystérieusement de Marianne et lui dit à demi-voix, comme s'il eût craint d'être entendu au dehors :

- Depuis bien des années, mademoiselle Ma-- Ah! mon Dieu, depuis si longtemps! fit en riant son interlocutrice.

- Oui, M. le comte de Grandschamps, Mme la comtesse, le général. - Et M. Henri de Valcreuse?

- Et M. Henri de Valcreuse... et M1'e Jeanne

- En un mot, tout le monde. - Oui, tout le monde !...

- Tout le monde ne sait rien, et vous savez tout. - Oui, Marianne, oui, je sais tout aussi bien que

- Oh ! parlez-donc bien vite, alors !... Plock, qui ne se laissait point démonter par le ton

railleur de Marianne, reprit : - Je sais que madame la comtesse... depuis bientôt dix ans...

Mais Plock, moins heureux que les confidents classiques, fut troublé tout à coup par un bruit de sonnette; Marianne, appelée à ses devoirs par ce clairon des domestiques, s'esquiva à la hâte. Deux visiteurs entrèrent au salon. Un vieillard et un jeune homme. C'était le général de Grandschamps et M. Henri de Valcreuse.

Le général de Grandschamps vivait en Bourgogne sur une de ces propriétés. Il jouissait d'une belle santé et d'une belle fortune. Ne s'étant jamais marié, il s'était promis de créer autour de lui, par le ma-riage de son neveu Georges de Grandschamps, une famille nombreuse, dont il serait le patriarche. La suite nous dira s'il avait réussi.

Un de ses compagnons d'armes, le colonel de Valcreuse, lui avait légué l'avenir de son fils. Henri,

gnature de M. Louis Chauveau :

«Un journal suisse, la Gazette de Lausanne, a avancé, dans son numéro du 8 août, un fait qui n'a pas le moindre fondement. Elle a prétendu que M. le ministre des finances avait appelé les agens de change et les avait autorisés à souscrire pour leur propre compte une certaine quantité de coupons irréductibles. Elle ajoute même que la somme attribuée à chacun des membres de la corporation se serait élevée à 60,000 fr.

« Cette nouvelle est entièrement controuvée. M. Magne n'a pas fait appeler les agens de change, M. Magne ne leur a accordé aucun privilège, aucune faveur. Il ne les a autorisés à souscrire par liste que comme tout le monde le pouvait faire, c'est-à-dire pour les rentes réductibles et mescomptables. »

Le Siècle fait observer qu'en politique nous avons bien des nuances, mais qu'au fond et en réalité il n'y a que deux grands partis celui de l'avenir et celui du passé.

« La democratie qui veut, qui poursuit le développement de toutes les conquêtes de la révolution française, l'exercice de tous les droits, l'usage de toutes les libertés, l'instruction gratuite et obligatoire, etc.

« La réaction, sous quelque nom qu'elle se produise, qui repousse plus ou moins ostensiblement tout ce que la démocratie acclame.

« Entre ces deux camps, poursuit M. Louis Jourdan, il faut choisir. Le temps des petites comédies politiques et des proverbes électoraux est passé. M. de Montalembert et M. de Falloux furent élus comme libéraux. Convenez que c'est trop fort, et qu'il y a là de quoi dégoûter de ce libéralisme anodin et complaisant. Une étiquette aussi trompeuse que cellelà n'est plus possible aujourd'hui.

« Révolution on contre-révolution, démocratie libérale, ou réaction, le problème n'a pas d'autres termes. »

Pour extrait: A. Laytou.

Nouvelles du jour

Avant-hier, à la fin de la revue et avant le défilé, l'Empereur a remis la décoration de la Légion d'honneur à un certain nombre de gardes nationaux de Paris et de la banlieue.

- Dans le monde journaliste, on ne croit pas, malgré les protestations adressées aux

c'était le nom de cet ensant, sut élevé par les soins du général, et il avait le projet de le marier à la fille de son neveu, M^{ne} Jeanne, qui sortait ce jour-là même du couvent, ainsi que nous l'a dit Plock. Mais ne faisons pas de portraits. Nous avons à faire à des per-sonnages qui se présenteront bien eux-mêmes.

— Ah! te voilà, Plock!.., dit le général en en-

- Oui, mon général, tonjours à l'ordre. - Sais-tu que tu portes bien l'uniforme de la

maison de Grandschamps?

— C'est vrai, général, quand je regarde mon plumeau, il me semble que j'ai à la main une partie de ma coiffure d'autrefois.

- Au régiment, je vous le disais : avec de la persévérance et du courage, le militaire arrive à tout. Allons, annonce à tes maîtres le général de Grand-champs et M. Henri de Valcreuse, un ami de la maison.

- Mais général, il n'y a personne. - Personne !... Et ma nièce ?

- Mme la comtesse est sortie ce matin. - Henri, tu entends, Mathilde est sortie.

- Mais, général, répondit le jeune homme, ceci me paraît tout simple.

Madame, répondit Plock, est allée probablement au couvent chercher mademoiselle Jeanne.
 Au couvent !... Pauvre Plock, on voit bien que

tu n'as jamais été qu'un simple, un très-simple soldat !, .. Qu'en penses-tu, Henri ! Mathilde au couvent quand sou mari doit arriver aujourd'hui!...

- Où croyez-vous donc qu'elle puisse être, géné-- Je vais te le dire. - Eh bien! Plock que fais-

tu là ? La voix du général s'était conservée tonnante : aussi Plock eut-il un soubressaut.

- Oui, que fais-tu là? - Mais, j'attends vos ordres, général.

feuilles belges par M. Rochefort, que cet écrivain fasse appel du jugement qui le condamne à un an de prison et 10,000 fr. d'amende.

La Lanterne n'a paru ni samedi ni dimanche. On dit que c'est à raison du refus de l'imprimeur. En effet, la sentence correctionnelle ne portant aucune suspension de l'écrit condamné, M. Rochefort est parfaitement libre d'en continuer la livraison, sauf toutefois à en déléguer la gérance, dont le titulaire est tenu de résider sur le lieu de la publication.

- Le changement semestriel dans les garnisons de la garde impériale s'accomplit en ce moment. Les voltigeurs casernés à Versailles, sont rentrés depuis deux jours à l'Ecole mi-

- On mande de Pesth, 10 août:

« Aujourd'hui on avait répandu la nouvelle _ que le prince Karageorgevitch était subitement mort en prison. Cette nouvelle ainsi que toutes les suppositions qui s'y rattachent doit se réduire au fait, que le prince est gravement malade. »

- On écrit de Libourne :

« Lorsque le duc et la duchesse de Montpensier ont débarqué à Libourne, ils ont trouvé sur le quai, tous les membres de la légation espagnole qui les ont accompagnés jusqu'à leur résidence de la rue San-Amoro. Au moment où les princes ont quitté la Villa de Madrid pour entrer dans le canot qui devait les conduire à terre, le vaisseau français le Jean Bart, la frégate portugaise D. Fernando et tous les autres navires du port, ont hissé le pavillon espagnol et rendu les honneurs habituels. »

- Nous lisons dans la Gazette de l'Emilie, sous la date de Bologne, 11 août :

« L'Indépendente a répété, avant-hier, sa nonvelle favorite d'enrôlements clandestins pour le Pape et du passage continuels de recrues, par la voie de l'Emilie, aux portes de Bologne! Nous répétons de la façon la plus explicite, que cette nouvelle est dénuée de tout londement.

Pour extrait: A.Laytou

Bulletin Vinicole

Plusieurs journaux se livrent à des appréciations fort singulières au sujet de nos cépages; ils affirment que la récolte prochaine s'élèvera à 72 et même 75 millions d'hectolitres.

- Comment! tu attends mes ordres. Crois-tu que M. Henri de Valcreuse, qui a fait cent lieues cette nuit, n'ait besoin de rien prendre! Et tu ne bouges pas !... Tu mériterais la salle de police!... On le comprend, Plock n'entendit pas cette me-

nace, car il était déjà loin.

— Tu le vois, Henri, personne dans cette maison.

— Mais. la raison donnée par ce domestique me

paraît très-naturelle. Le général se mit à sourire dans ses moustaches

— Enfant !... Tu crois donc, — les artistes ont de ces idées !.. — tu crois donc que les vieux gé-

néraux ne connaissent pas le cœur humain.

— Je n'ai jamais dit cela, Mais le cœur féminin, c'est autre chose.

- Tu crois? - Il ne porte pas d'uniforme, celui-là.

- Ceci, c'est ce qu'on appelle un mot dans les ate-

liers, mais ce n'est pas une raison.

 — C'est peut-être une raison déguisée en mot.
 — Qu'importe !... Ce qui a perdu Georges, vois-tu,
 c'est sa femme. Il avait du talent. Je l'avais recommandé à mes amis, au ministre; il devait parvenir à tout. Eh bien ! il n'est seulement pas décoré. Depuis le jour de ses noces, il n'a pas fait un pas. Il a encore son hahit noir, sa cravate blanche, son émotion. Lui et sa femme s'aiment encore comme deux jeunes fiancés. Et cela au point qu'ils en sont honteux et se cachent de moi.

 Vous êtes bien sûr, général?
 Comment, si j'en suis sûr !... moi qui les ai mariés, qui n'ai pu les retenir en Bourgogne, près de moi !... Le bonheur les a rendus égoïstes, oublieux, presque ingrats. Ils m'ont abandonné!

- Dans le malheur?

(La suite au prochain numéro).

Nous voudrions bien savoir où nos confrères ont puisé les renseignements qui leur font met-tre en avant de semblables chiffres bien certainement fort éloignés de la vérité. Cette question est assez importante pour que nous entrions dans quelques détails.

La provence et le bas Languedoc produisent en moyenne le quart de la récolte française. Cette année le rendement ne sera guère au-dessus de la moitié d'une bonne moyenne.

Les vignobles de la Drôme, de l'Ardèche et du Rhône, au-dessous de Lyon donneront une année ordinaire.

Le Beaujolais, l'Ain, Saône-et-Loire, le Ju-ra les Savoies, l'Isère, l'Yonne, la Côte-d'Or, l'Aube, la Marne, la Haute-Saône sont plus ou moins bien partagés, en général ils n'obtiendront pas une récolte au-dessus d'une bonne ordipaire.

Le Sud-Ouest et le centre sont diversement partagés.

Les Charentes laisseront beaucoup à désirer. Le Bordelais est satisfait, sans qu'il compte sur un rendement exceptionnel.

De cet ensemble de faits semble devoir résulter la certitude que la récolte en vin de 1868 aura bien de la peine à s'élever au-dessus d'une bonne moyenne représentée par 50 on 55 millions d'hectolitres au plus, soit une différence de 20 à 25 millions d'hectolitres sur les appréciations faites un peu trop légèrement par nos confrères parisiens.

Pour extrait : A. Laytou.

CALENDRIER DU LOT.

DA	Jours.	FRTE.	FOIRES.
16 17	Diman. Lundi.	s Roch O. de s L.	Pern, Anglars, Marcillac, Souillac, Montcabrier, Ga- gnac, Camy, Vayrac.
18	Mardi.	s Hyacinthe.	Bach, St-Caprais, Issepts, Thédirac
20 21	Jeudi. Vendr.	s Rustique. s Bernard. se J. F. Ch. O. de l'As.	Durayel. Gramat, Salviac. St-Ceré, St-Germain.
-	P. L. D. Q.	le :	3, à 0 h. 1 du soir. 1, à 0 h. 38 du soir. 8, à 5 h. 21 du matin. 5, à 0 h. 56 du matin.

MERCURIALES. du mois de Juillet

Moyennes au mois de Juice.		
Froment, l'hectolitre	28	50
M."- id	7	"
Maïs, id.,	20))
Légumes secs, id	7))
Pommes deterre, id		
Avoine id	3	"
Vin, la pièce de 220 litres, sans		
VIII, la picco do 220	60	n
bois	9	u
Foin naturel, 00 kil	7	
id. artificiel, id	1	»
Volaille le kilogramme		50
Viande de bœuf, les 100 kil. poids		
Vianue de boedi, les 100 km porte	75))
vif	75	"
Viande de veau, id		
id. de mouton, id	70	n
id. de porc, id	5))
id. de poro,	2))
Bois, le stère		n
Charbon de bois, les 100 kilog		"

Chronique locale.

M. Larribe, Préset du Lot, est arrivé dimanche à Cahors. Les réceptions officielles ont eulieu landi.

L'Indépendant du Lot vient de faire connaître son véritable programme politique. Dans l'article où il a bien voulu nous prendre à partie, ce journal déploie fièrement son drapeau : Il veut faire la guerre, une guerre implacable à l'Empereur, à sa politique, à son Gouvernement et à tous les actes de son règne. Cette tactique n'est pas nouvelle : elle est l'arme perfide, mais usée heureusement, de tous les ennemis quand-même, de l'Empire. Il s'agit de dénaturer les faits les plus éclatants du gouvernement de Napoléon III, et de chercher à découvrir un mauvais côté dans toutes les grandes choses qu'il a accomplies depuis quinze ans. La violente diatribe du rédacteur en chef de l'Indépendant ne fait qu'affaiblir les objections répétées sur tous les tons — et avec plus de mesure — par les journaux et les députés de l'opposition, objections spécieuses qui ne brillent que d'un éclat trompeur et dont le bon sens public a fait justice.

L'Indépendant nous reproche notre vénalité, notre cécité volontaire, notre adhésion aveugle à

tous les actes du gouvernement. Le Journal du Lot a été créé de notre initiative, avec nos propres ressources, pour soutenir avec foi et conviction les principes que

nous nous étions posés d'avance. Aucune personnalité ne se cache derrière nous; nous n'appartenons à personne, nous avons

conservé notre libre arbitre. Nos colonnes ont été toujours ouvertes à toute libre discussion, à la manifestation loyale des opinions. Notre adhésion au gouvernement de

l'Empereur n'a jamais été une approbation servile; nous avons défendu l'Empire et les grandes choses qu'il a faites, parce que c'est le gouvernement que la France a voulu; qu'elle a plusieurs fois acclamé; - auquel elle donne d'enthousiasme 15 milliards quand il lui demande 429 millions! parce que le gouvernement de Napoléon III a été dans son ensemble bienfaisant, généreux, grand et glorieux pour le pays.

La grande majorité de la nation française veut sincèrement le maintien de l'Empire. Elle le veut avec connaissance de cause et dans ses plus chers intérêts. Soutenir un tel gouvernement c'est donc être le véritable ami de son pays... Les attaques violentes et passionnées des hommes vendus aux partis et systématiquement opposés à l'Empire, - de ces hommes atteints de cécité volontaire quand il s'agit de reconnaître la grandeur actuelle du pays, - ne sauraient changer les convictions, les vœux et les aspirations de la Louis Laytou.

Nous recevons de M. Esménard (du Mazet). gérant et rédacteur en chef de l'Indépendant, la lettre suivante :

Cahors, le 12 août 1868.

Monsieur le Gérant,

Votre numéro du 12 courant, renferme une lettre d'un de vos correspondants, dans laquelle il est lon-

guement question de moi. J'use de mon droit de réponse en vous priant d'in-sérer dans votre plus prochain numéro, la lettre ci-jointe, que j'adresse à votre correspondant anonyme. J'aime à croire, M. le Gérant, que vous voudrez bien m'accorder de plein gré cette légitime satisfac-tion et que vous no me mettrez pas dans la dura pátion et que vous ne me mettrez pas dans la dure né-cessité de m'adresser à la justice pour obtenir le bénéfice d'un droit que la loi me donne.

Agréez, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma parfaite considération.

A. ESMÉNARD DU MAZET, Rédacteur en chef de l'Indépendant du Lot.

Nons nous permettons de refuser à M. Esménard l'insertion de son article.

Il est de jurisprudence que les réponses doivent être faites en termes convenables et polis.

Nous ne trouvons aucun de ces caractères dans celle du rédacteur en chef de l'Indépendant.

Le ton de cet écrit nous dispense de toute réplique. M. Esménard est libre de ramasser sous nos

jambes, son esprit qui traîne ... Louis Laytou.

FÊTE DU 15 AOUT.

Dès six heures, des salves d'artillerie annonçaient

le commencement de la fête nationale.

A dix heures, M. le Préfet intérimaire, MM. les Conseillers de Préfecture, M. le Maire, toutes les autorités civiles et militaires, les chefs et le personnel des diverses administrations se rendaient précèdés de la musique Ste-Cécile, à la Cathédrale où le Te Deum a été chanté. Dans la nef, se développaient déjà le bataillon du 88°, la gendarmerie, la compagnie des sapeurs pompiers. Après la cérémonie religieuse toutes ces troupes ont été passées en re-vue sur la Promenade Fénélon où elles se sont ren-

dues en musique.

Tous les édifices publics et un grand nombre de

maisons particulières sont pavoisés. A cinq heures, la procession sortie de la Cathédrale suivait le quai Ségur et déployait ses gracieuses phalanges sur les boulevards. La foule recueillie

formait la haie sur tout le parcours.
Les premiers lampions brillaient à huit heures. Peu à peu les illuminantions se multiplient et vers

neuf heures, l'effet est magique.

Le feu d'artifice a été des plus brillants. Admirablement disposé sur le bord de la rivière, les gerbes de feux se reproduisent dans l'onde avec des éclats

La foule remonte les boulevards et vient se placer, immense, aux abords de la Mairie, où l'orphéon jette dans les airs, au milieu des éclairs et de la foudre qui gronde, les accords mélodieux de ses voix. Que pourrait-on rêver de plus féerique, les cieux eux-mê-

mes s'illuminaient pour la circonstance !
Les pauvres ont pu eux aussi mèler leur joie à la joie générale ; car la première pensée du Seuverain avait été pour eux !...

La nomination de M. Munin-Bourein au grade de Chevalier de la Légion d'honneur, a été accueillie en ville avec un vif plaisir. Nous applaudissons sincèrement au choix de l'Empereur qui vient de récompenser les honorables services d'un fonctionnaire dévoué, et d'un homme de cœur, qui a su, à ce double titre, mériter toutes les sympathies.

M. Lacarrière, juge de paix du canton de Lacapelle-Marival, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

- Est aussi nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Cassaigneau, conseiller à la Cour impériale d'Agen, ancien procureur impérial à Cahors.

Cette nomination a été très favorablement accueillie au Palais où M. Cassaignean, magistrat des plus distingués, a su conquérir les sympathies de tous ses collègues.

Les Assises pour le 3e trimestre sont ouvertes à Cahors, depuis deux jours. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

Nous publierons également, samedi prochain, le compte rendu de la distribution des Prix, à l'Ecole communale des Frères.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à un prochain no, les discours de M. le Proviseur et de M. Amignes.

CONCOURS entre les Lycées de Toulouse, dé Cahors, de Rodez, d'Auch, de Tarbes et d'Albi; Collège de Castres, de Condom, de Figeaz, de Foix, de Pamiers, de Mon-tauban et de Villefranche.

Liste des nominations obtenues par le Lycée de Cahors:

Classe de Philosophie. (Dissertation française). 8e Accessit. - Cabanès de Gourdon.

Classe de Rhétorique. (Discours latin).
6º Accessit. — Chouet, de Mayniac (Corrèze).

Histoire.

5º Accessit. - Chouet. Classe de Troisième. (Version latine).

2º Accessit. — Tardieu, Jean-Lucien de Cahors. Classe de Quatrième. (Thème latin). 1er Accessit. - Gilles, Jean-François-Marie de Puy-

7e Accessit. — Dugès, Paul-Antoine de Molières.

Version latine. 3º Accessit. - Deloncle, Jean-Louis-Antoine de

Puy-l'Evêque. 7º Accessit. - Painchenat, Louis-Marie-Arthur.

Liste des élèves le plus souvent nommés à la dis-

tribution des prix du Lycée de Cahors. Mathématiques élémentaires. — Théron, Pémezac,

Cayla. Philosophie. - Lacarrière, Lurguie, Combrouse,

Mathématiques préparatoires. - Rodolosse, Bergon. Rhétorique. — Larroumet, Chouet, Sabrié, Laplaze. Seconde. — Queyssac, Pasquet, Daymard, Dulac,

Clédel, Carbonnel. Troisième. — Tardieu, Teyssèdre, Dubois. Quatrième, — Munin, Bourdin, Dupuy, Tulet, Gil-

les, Deloncle, Dugès, Painchenat. Cinquième, — Mayzen, Boulzaguet, Michelet, Serrano, Combarieu, Easset. Sixième. — Largeteau, Barancy, Depeyre, Lapouble,

Septième. - Valmary, Delmas, Rives, Fargues, Canihac. Huitième. - Calmel, Lavoisot, Labro, Mazeillé.

Enseignement secondaire spécial. 2º Année. — Vilas, Calvet, Castagné, Sarrus. 1ºre Année. — Lafon, Rozières, Bergerol, Mandelli,

Année préparatoire. — Richard, Liarsou, Combèles, Mahias, Rigal, Albert.

Classe préparatoire.

1ere Division. — Boujade, Cantarel, Maratuech, La-Durapt, Mazet.

val, Lescale.

2º Division. Bessières, Castagné, Tardieu, Girardeau. 3º Division. - Peyrissac, Parvieux, Simon, Labie,

DEUXIÈME SESSION DE 1868. - EXAMENS. Aspirantes, au brevet de capacité. 30 et 31 juillet

29 Inscrites;

29 Présentes.

15 éliminées pour l'orthographe.

- pour le calcul.

11 admises au brevet de capacité. Mention très-bien.

MM. Ménauge, élève des sœurs de Nevers de Cahors.

> Mention bien. Théron, élève des sœurs de Nevers de

> Cahors. Chassaing, fille de l'institut. de Catus. Mention assez bien.

> Loubejac, de Cahors. Lebriqant, élève des sœurs de Nevers de Cahors.

Rigal, sœur de Gramat. Calmette, élève de l'institut. de Catus. Combes, élève des sœurs de Nevers de

Cahors. Chévérier, de la Charente. Chapou, élève des sœurs de Ste-Claire de Gourdon.

Veissier, élève des sœurs de Nevers de Cahors.

Aspirants, an brevet simple. 3, 4, 5 et 6 août

26 présents.

12 éliminés pour l'orthographe. pour la faiblesse des épreuves écrites.

12 admis au brevet de capacité. MM. Sallé, de la Charente. Nouelle, élève de M. Valette. Barriety Barthélemy, élève de M. Valette. Bladier, élève de M. Valette. Castagné, élève du lycée de Cahors. Contival, instituteur adjoint à l'école

communale de Luzech. Vertut, élève de l'instituteur communal d'Espère. Cépède, élève de l'instituteur communal

d'Aynac. Coulon, élève de M. Valette. Reygasse, élève de M. Valette. Planche, élève du lycée de Cahors. Deltreil, de la Dordogne.

Pendant les orages de ces derniers jours, la foudre est tombée en plusieurs endroits : à Cahors, sur l'établissement des sœurs de Nevers. Toutes les élèves étaient à la Chapelle où l'on chantait

les Vêpres. Le fluide a penétré dans la Chapelle, l'a traversée en tous sens et est ressorti sans faire mal à personne;

A Pern, la foudre a incendiée une grange. Grâce au concours de la population et à la bonne direction donnée aux secours par M. le curé de l'endroit, on a pu préserver la maison d'habitation voisine;

Au Mas, commune de St.-Michel Loubéjou, une grange a été également incendiée. Le propriétaire, le sieur Livrade, n'était pas assuré. Les pertes s'élèvent à 4,780 fr.

Dimanche dernier, vers 3 heures, un ouragan terrible s'est abattu sur la ville de Eigeac avec une épouvantable violence. Des platanes séculaires de la promenade ont été arrachés, des toitures ont été enlevées, entr'autres la couverture en ardoise de la gare. L'orage s'est étendu sur les communes de Bagnac, Saint-Perdoux, Sabadel et Viazac. Il-n'y a cependant aucun malheur à déplorer.

Un orage, accompagné de grêle, a éclaté dimanche, sur les communes d'Arcambal, des Mazuts, de Rossignol et de Flognac. Les pertes sont évaluées, tant en vignes qu'en tabacs, à 30 mille fr. environ.

On nous écrit de Prudhomat :

Le 12 août, vers 10 du matin, le cadavre d'un homme a été retiré des eaux de la Dordogne, sur le territoire de la commune de Prudhomat. Son identité n'a pu être établie ; c'était un homme de 25 à 30 ans, vêtu d'une blouse en fil de chanvre bleue, d'un gilet en drap noir, d'un pantalon en laine douce, couleur marron, et d'une chemise en calicot avec devant ouvragé, chaussé d'une paire de bottes presque neuves.

Le 12 du courant, le domestique de M. Sol, meunier à Lalbenque, s'est noyé dans la rivière du Lot. Il aété transporté à l'hospice de Cahors.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS. Audience du 7 Août 1868.

5 Charretiers, condamnés à 6 fr., l'un, pour s'être endormi sur leurs charrettes en circulation.

1 Voiturier à 5 fr., pour abandon d'un cheval attelé sur la voie publique. 1 Habitant à 6 fr., pour avoir logé des femmes pros-

tituées et sans les inscrire. 14 Filles ou femmes publiques à 5 fr., pour contravention au réglement de police 10 Filles publiques à 2 fr., même motif (s'étant pré-sentées).

1 Fille publique à 5 fr. et 3 jours de prison pour le

même motif (récidive).

2 Femmes condamnées, l'une à 2 fr. et l'autre à 11 fr., 2 jours de prison pour bruit et tapage nocturne.

1 Charretier à 2 fr., pour abandon d'une charrette sur la voie publique.

1 Habitant à 1 fr., pour n'avoir pas muselé un chien.

1 Habitant à 1 fr., pour avoir été se baigner dans le Lot. sans caleçons. 2 Revendeuses à 2 fr., pour embarras de la voie publique.

3 Habitants à 1 fr., pour défaut de balayage. 1 Revendeuse à 1 fr., pour divagation de deux porcs sur la voie publique.

1 Revendeur de grains à 1 fr., pour achat de grains

à la halle avant l'heure.

JURISPRUDENCE.

La Cour de cassation vient de décider, que « lorsqu'un citoyen, revêtu des fonctions de » maire, colporte des propos diffatoires sur le » compte du curé de la commune, il agit non » comme maire, mais comme simple particu-

» lier, et dès lors, il peut être poursuivi sans » autorisation préalable au Conseil d'Etat. Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement an Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Variétés

Un de nos compatriotes, M. l'abbé Guilhou, nouvellement arrivé des Eaux-Bonnes, avait écrit, sur les lieux-mêmes, pour le Mémorial des Pyrénées, un article, que nous reproduisons. La réputation de cette station thermale est devenue si populaire, l'usage de ses sources minérales est aujourd'hui si répandu, que les écrits qui s'y rattachent sont de nature à intéresser la plupart de nos lecteurs.

L. LAYTOU. LES EAUX-BONNES EN 1868.

Récit et impressions d'un voyageur.

La station thermale des Eaux-Bonnes a repris le joyeux mouvement et l'aspect animé des années

précédentes. Le mois de Juillet est le temps de la plus grande affluence des étrangers. On fuit alors les grandes chaleurs de la plaine, et l'on va respirer l'air pur des montagnes, toujours rafraîchi par les brises légères qui descendent de la région des neiges. Les uns suivent le traitement thermal, pour trouver un soulagement à leurs souffrances; les autres vont chercher sur ces hauteurs, loin du tumulte des affaires de la vie, le calme, le délassement et le plaisir.

La prospérité des Eaux-Bonnes, qui s'est élevée si rapidement et si haut, depuis quelques années, ne se ralentit pas. La renommée, qui publie partout la merveilleuse influence de ces sourcesthermales, pour toutes les maladies de poitrine, va chaque année, lui chercher partout de nouveaux malades et de nouveaux visiteurs D'après le nombre des étrangers qui se succèdent aux Eaux-Bonnes, la saison thermale de 1868 ne pourra manquer de compter au nombre des plus prospères, et des plus brillantes. Bien que des constructions nouvelles aient agrandi

considérablement la ville des Eaux-Bonnes, tous les hôtels et toutes les maisons sont remplis. Les nouveaux arrivés ne peuvent que difficilement trouver à se loger. Aux heures où l'on prend la boisson sulà se loger. Aux heures où l'on prend la boisson sul-fureuse, l'affluence des buveurs est à son comble, à l'Etablissement thermal. On est obligé d'attendre longtemps et de faire sentinelle, pour parvenir à la Buvette. Cest alors qu'on reconnaît, avec plus d'évidence que jamais la nécessité d'une seconde Buvette; et qu'on fait naturellement des vœux pour le prompt achèvement de l'établissement que l'on construit, à la source d'Orteig, et qui permettra d'utiliser cette source thermale pour la boisson et pour les bains. pour les bains.

Sous les frais ombrages du jardin anglais, qui occupe le centre du vallon des Eaux-Bonnes, et sur les promenades qui l'entourent, on voit onduler une foule immense, où la variété des costumes, la diversité de langage et d'accent annoncent clairement que la plupart des départements de la France et même les nations voisines ont fourni leur contingent de malades et de visiteurs.

L'es promenades à pas lents, les excursions à pieds, à cheval et en voiture, pour visiter, les curiosités environnantes, procurent aux étrangers des délassements toujours agréables et toujours renaissants. Le spectacle imposant des montagnes avec leur diadème de neige, avec leurs sites grandioses aux formes innombrables, avec leurs bois, leurs pelouses, leurs torrents, leurs cascades, leurs grottes, leurs lacs et tant d'autres curiosités Pyrénéennes, ont un charme toujours saisissant pour les âmes sensibles.
L'orchestre des Eaux-Bonnes, composé d'artistes du théâtre de Toulouse, sous la direction de M. Fil, renouvelle chaque jour, ses séances, sous le gracieux pavillon qui lui est destiné au centre du jardin anglais. L'on éprouve un doux plaisir à prêter l'oreille aux harmonieux accords de cette musique instrumentale.

La troupe dramatique des Eaux-Bonnes donne des représentations, plusieurs fois par semaine, dans la vaste salle du Casino. — De temps à autre, il y a aussi quelque concerts extraordinaires, soit au Casino soit dans les salons des grands hôtels.

Le dimanche 19 juillet a été surtout un des jours joyeux et solennels de cette saison thermale.

Il ya eu ce jour-là une double fête, l'une religieuse, l'autre profane. Cette coïncidence n'a pas été précisément une circonstance des plus heureuses; mais ceux qui avaient organisé les amusements profanes, qui sont du reste fort innocents, n'avaient pas prévu

On célébrait dans l'église des Eaux-Bonnes la fête annuelle de l'Adoration perpétuelle. Pendant les trois jours qui l'ont précèdée, le R. P. Estrate a prèché chaque soir, pour préparer et disposer les assistans.

Le jour de la solennité, l'église était gracieusement et magnifiquement décorée. L'afficience des fidèles était

et magnifiquement décorée. L'affluence des fidèles était grande, aux offices du matin et du soir. L'encombre-ment qu'on y remarque les jours de Dimanche, porte naturellement à désirer que cette église, depuis long-temps en construction, et qui sera belle et majestueuse, soit enfin terminée. Il n'y a guère que la moitié de l'édifice qui soit livré au culte. La partie inférieure, qu'on a séparée du reste de l'édifice par une cloison provisoire, est encore occupée par les ouvriers. Les travaux sont déjà avancés, et l'on a lieu d'espérer que cette vaste église sera à peu près complétée l'année prochaine.

Les cérémonies de la fête religieuse ont été cou-ronnées, de 7 à 8 heures du soir, par un dernier ser-mon du P. Estrate et la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Dans ses instructions, ce prédicateur n'a pas cessé de tenir ses auditeurs sous le charme de sa parole. La clarté de l'exposition, la justesse du raisonnement, des comparaisons heureuses et frappantes, une élocution facile et brillante, un organe agréable et sonore, et enfin cette véritable émotion qui vient du cœur, telles sont les principales qualités par lesquelles il a su instruire et impressionner ses auditeurs.

La fête profane a été le renouvellement des Jeux Ossalais, particuliers à cette contrée, et exécutés par la jeunesse du pays. La municipalité des Eaux-Bonnes, qui dirige ordinairement ces exercices récréatifs, avait cru devoir s'adjoindre plusieurs étrangers en qualité de commissaires des Jeux, afin de donner plus d'intérêt et plus d'élan à cette fête. Un programme, indiquant l'ordre des exercices et dé-terminant les récompenses, avait été publié.

On a débuté, vers midi, par les courses de chevaux. Il y a eu deux courses distinctes, pour des chevaux d'espèce différente, et deux prix pour chaque course. Les divers jeux se sont ensuite succédé, d'heure en heure, tels que la course aux œuss, le jeu du baquet, le jeu du tourniquet, la course aux sacs, la course aux cruches, la course à la montagne-verte. Pour chacun de ces jeux, des prix élaient décernés aux vainqueurs. Il y a eu, dans la soirée, un repas champêtre, offert à la jeunesse qui avait

pris part aux jeux. Aux exercices du jour, a succédé le soir, un spectacle d'un autre ordre. Le lieu de la scèneétait ce magnifique Jardin Anglais, qu'on a surnommé le jardin Darralde, pour immortaliser le souvenir de ce célèbre médecin, qui est un des grands bienfaiteurs des Eaux-Bonnes. Vers huit heures, à l'entrée de la nuit, les regards ont été attirés par l'ascension d'un ballon; et en même temps toutes les allées du jardin se sont tout à coup illuminées. A toutes les

branches des arbres on voyait se balancer des lanternes Vénitiennes aux brillantes couleurs. Une foule immense de spectateur's occupait les allées, ou entourait la balustrade de bois peint, qui forme la ceinture du Jardin Anglais. Les balcons et les fenêtres des beaux hôtels, qui encadrent le bassin des Eaux-Bonnes, formaient comme autant de gradins, où l'on apercevait des milliers de spectateurs. Bientôt des feux de Bengale ont été allumés, et de temps à autre, les diverses pièces d'un feu d'artifice lan-caient dans les airs leur pluies de feu et leurs gerbes de lumière. Un ciel pur et magnifiquement étoilé, un air calme, tiède et embaumé ajoutaient un nouveau charme à cette splendide soirée. Le spectacle était beau, imposant, grandiose et ravissant.

Le couronnement de la fête a été une cavalcade aux flambeaux. Des cavaliers, tenant à la main une torche ensiammée, ont défilé processionnellement. On eût dit un torrent de feu, promenant majestueusement ses ondes flamboyantes.

C'est ainsi qu'aux Eaux-Bonnes, ont sait procurer aux étrangers des sujets de distraction et de délassement. C'est le moyen de venir en aide à l'heureuse influence du climat et du traitement thermal.

Aux Eaux-Bonnes, le 25 juillet 1868.

Adolphe Guilhou.

Le nº de l'Illustration daté du 16 août 1868 contient les travaux d'actualité et de littérature dont suit l'énumération:

Texte: Revue politique de la semaine. - Courrier de Paris. — Exposition maritime internationale du Havre (suite). — L'accident de Fontainebleau. — L'oasis du Figuier. - Les établissements de l'île Nou. - Fontaineaux-Violettes, nouvelle, par M. Aug. Lepage. - Gazette du Palais — Le camp des troupes pontificales à Rome. — Les 'théâtres. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Les budgets des Etats euro-péens. — Salon de 1868 : Pendant le sermon, tableau de Mme Anselma. — Le cyclone du 6 juin, à Madras. — Légendes et traditions populaires : histoire merveilleuse d'un Récollet de Chateaudun.

La partie artistique contient les dessins suivants:

GRAYURES: Exposition maritime internationale du Hâvre: la Galerie des machines. — Fontamebleau: Sauvetage des victimes de l'éboulement du canal de la Vanne, — Algérie: l'oasis du Figuir. — Nouvelle-Caledonie (2 gravures). — Etats-Romains: le camp des troupes pontificales (4 gravures). — Saion de 1868: Pendant le sermon, tableau de Mme Anselma. — Le cyclone du 6 linio à Madrae. — Una nomique dessin de K. Rodmer. juin, à Madras. - Une panique, dessin de K. Bodmer. -Le moine ressuscité, fac-simile d'une gravure du siècle dernier. — Les brasseries de Berlin. — Echecs. —

En dépit des prétentions et des primes soi-disant exceptionnelles offertes par des fèuilles rivales et de création récente, l'Illustration reste le recue l le plus complet et le plus autorisé, en raison du droit que lui confère sa qualité de journal politique d'aborder toute espèce de sujets ; quant à l'exécution matérielle, il suffit de rapprocher l'Illustration des autres feuilles illustrées pour constater la supériorité de leur ancêtre à toutes. Le premier volume de l'Illustration, en effet, a été publié en mars 1843, et, depuis cette époque, les sympathies du public ne lui ont pas fait défaut un seul instant.

- Nous lisons dans le Journal de Tou-

On a trouvé, dans le canal du midi, près du pont Riquet, une tête humaine complètement dépouillée de chair. Cette tête, qui a été soumise à l'examen des hommes de l'art, est présumée celle de Marie Guillaumet, qui fut assassinée par Aspe. On sait que malgré les recherches les plus actives, on n'avait pu découvrir ce triste débris : ce sont deux nageurs qui l'ont trouvée, au fond de l'eau, à une grande distance du lieu où l'assassin avait jeté le cadavre.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Capital social 60 millions de fr. SIEGE A GENÈVE ET A PARIS, 3, RUE SCRIB

Prêts hypothécaires en France et en Suisse à longs et courts termes.

La Société délivre des obligations foncières ou lettres de gage remboursables à 500 fr. par tirage annuel, rapportant 15 francs d'interêt par an et donnant droit annuellement à deux tirages de lots, dont deux de 100,000 francs, deux de 25,000 francs, deux de

10,000 francs, etc., etc. Le prix de ces obligations est de 355 francs, payables par fraction.

Pour plus amples renseignements: S'adresser, à Paris, à M. F. de Fontbouillant &, directeur de l'Epargne, 7, place de la Bourse.

VILLE DE PALERME

EMPRUNT MUNICIPAL AUTORISÉ PAR DÉCRET ROYAL Pour la construction de trois marchés et

autres édifices d'utilité publique.

7,500 OBLIGATIONS.

Emises à 420 fr. avec jouissance du coupon de quinze francs échéant le 1er janvier

Rapportant 30 fr. remboursables à 500 fr. En vingt-huit tirages annuels, dont le 1er aura lieu le 31 décembre prochain.

PLACEMENT A 8 122 070

L'emprunt est garanti par les BIENS COMMU-NAUX et par les rentrées directes et indirectes de la ville de Palerme.

Palerme, port de mer, COMPTE DEUX CENT MILLE HABITANTS.

Le seul revenu annuel des biens communaux donnés en garantie, représente, au budget municipal, un chiffre supérieur au service des i ntérêts des obligations.

Palerme n'A ÉMIS AUCUN EMPRUNT ANTÉ-RIEUREMENT à l'Emprunt actuel, voté par décision du conseil du 21 janvier 1866.

Les tirages ont lieu publiquement à l'Hôtelde-Ville de Palerme, le 31 décembre de chaque année.

Les intérêts se paient le 1er janvier et le 1er juillet, à la caisse communale de Palerme. -A Paris, les intérêts sont payés en or par suite d'une réserve.

On verse: 70 fr. en souscrivant et 50 fr. de mois en mois, du 1er septembre au 1er mars

Le Souscripteur peut se libérer de suite à raison de 6 010 d'intérêt annuel.

On souscrit au comptoir financier et in-DUSTRIEL. 3 rue d'Amboise à Paris.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

ROUTE IMPERIALE, Nº 111, DE MILHAU A TONNEINS

Règlement des alignements dans la traverse d'Arcambal.

ALTES

L'avant-projet présenté par M. l'Ingénieur en chef du département, pour le règlement des alignement de la route impériale, nº 111, de Milhau Tonneins, dans la traverse d'Arcambal, restera déposé au secrétariat de cette commune pendant huit jours, du 18 au 25 août courant inclusivement.

Le public pourra prendre connaissance de cet avant-projet, sans déplacement, pendant la durée du dépôt; les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs observations par écrit ou bien à les formuler verbalement à la Mairie.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 48 août 1868.

Le Préfet du Lot, LARRIBE.

Annonces Judiciaires

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de Me Bétille, avoué.

Le 24 août, à huit heures du matin, au tribunal de Figeac; aura lieu la vente des biens dépendant de la succession, de Baptiste Delpech. Mise à prix 1,518 f.

Etude de Me Séguy, avoué

Le 26 août, à 9 heures du matin, au palais de justice de Figeac, aura lieu la vente d'immeubles, dépendant de la succession d'Antoine Grenouillac. Mises à prix: 1er lot 600 fr.; 2e lot 5,500 fr.; 3e lot 1,805 fr.; -- 4e lot 1,005 fr.; 5e lot 1,250 fr.

Etude de Me Delsol huissier

Par acte du 14 avril 1868, passé devant Me Coussieu, monsieur Ouilhade Louis, et sa femme ontacquis de dame, Marie Barriat, veuve Guisbert une chambre dépendant de l'ancienne maison Deblaur, pour le prix de 500 fr.

Copie collationnée dudit acte, a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac et dépôt en a été signifié au syndic, et à M. le Procureur Impérial.

(Extrait du Mémorial de Figeac, du 13 août.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Gramat, le sieur Ducros Jean, propriétaire, a cédé pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, nº 70, de Gourdon à Gramat, des terrains pour la somme de 600 fr.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Gourdon, le sieur Marsis, a cédé pour l'établis-sement du chemin d'intérêt commun n° 34 du terrain pour la somme de 1000 fr.

Ftude de Me Lagranville, avoué. D'un exploit du sieur Destrau, huissier à Gourdon, en date du 11 août, il résulte que Antoinette La-brunie, a formé contre Tournié, son mari, sa demande en séparation de biens.

Les créanciers de la faillite Claret, sont invités à se réunir le 22 du courant, à 9 heures du matin, au tribunal de commerce de Souillac.

(Extrait du Gourdonnais, du 13 août.)

LECLAIR 30, rue Bergère, Paris. — Som-

maire de la 43º livraison. Paris-Bulletin, J. Drac. — Les Dérogeances, Gabriel Prevost. — Mosaïque, Albert Brun. — Graves Événements, Sixte Delorme. — Qu'en Fera-til? E. d'Hervilly. — Nouveau Panthéon, J. Denizet. — On Dit, A. Desvignes. — Comment on devient homme de lettres, Paul Aréne.

Les souscripteurs au Journal des Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoye le montanten un mandat sur la poste. Ils nous éviront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

CONCESSION EXCLUSIVE

GOUVERNEMENT FRANÇAIS

SOCIÉTÉ

DÚ

CABLE TRANSATLANTIQUE

FRANÇAIS

(A RESPONSABILITÉ LIMITÉE)

Enregistrée aux termes des lois anglaises de 1862 et 1867, sur les sociétés.

CAPITAL: 30,000,000 fr. (L. 1,200,000)

en 60,000 actions de 500 fr. L. 20 Dix mille actions entièrement li-

bérées sont réservées pour être appliquées comme il est dit dans te prisent prospectus.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE aux 50,000 Actions restantes

SERA OUVERTE Le Mercredi 12 Août

et Jours suivants

chez MM. Emile Erlanger et Ce, rue Taitbout, 20;

à la Société Générale de PARIS/ Crédit industriel et com-(mercial, rue de la Victoire, 72;

ET SIMULTANÉMENT

A Londres, à L'Union Bank, Princes Street; A Francfort, chez MM. D'ERLANGER ET

A Hambourg, chez MM. Paul Mendels-SOHN BARTHOLDY:

A Berlin, chez M. Joseph Jacques;

A Brême, chez MM. D. H. WATJEN ET Ce; A Amsterdam, chez MM. Lippmann, Ro-SENTHAL ET Ce;

Et aux Etats-Unis, chez MM. Duncan SHERMAN ET Ce, à NEW-YORK.

ON VERSE

En souscrivant : 25 fr. par Action. A la répartition..... 100 fr. par action.

Au 15 octobre 1868 75 -Au 15 décembre.... 75 Au 15 février 1869. Au 15 avril 75

Au 15 mai..... 75

Comité de patronage en France

S. Exc. M. DROUYN DE LHUYS, Sénateur, membre du Conseil privé et de l'Institut. Le comte MALLET, Sénateur.

M. ELIE DE BEAUMONT, Sénateur, membre de

Le vice-amiral Thémouart, Sénateur.

Administrateurs

COMITÉ DE PARIS:

Contre-amiral LACAPELLE, président. M. S. BOITTELLE, Sénateur. Marquis Eliacin de BEAUMONT. Baron Ph. de Bourgoing.

M. Charles CHAPELET (de la maison Rattier et

Baron Emile d'ERLANGER.

COMITÉ DE LONDRES:

Le très-honorable Robert Lowe, membre du Conseil privé de la Reine, membre du parlement, président. Cornelius GRINNELL, Esq. (de la maison

Grinnell et Ce). E.-J. HALSEY, Esq. (de la maison Fesser, Uh-

thoff et Ce), William Schroeder (J.-R. Schræder et Ce).

Julius REUTER, Esq. DIRECTEUR GÉNÉRAL : SIR James Andres-

Ingénieurs et Electriciens

Latimer Cark, Esq., M. I. C. E. Menry C. Forde, Esq., M. I. C. E. Fleming Jenkin, Esq., F. R. S. M. I. · C. E.

Conseil technique

BERTSCH, membre du Comité de perfectionnement à l'Administration des lignes télégraphiques de France; Sir William THOMSON F. R. S.;

Cromwell F. VARLEY M. I. C. E.

M. Gabriel BENOIT CHAMPY, & Paris; MM. BISCOFF, COXE et BOMPAS, sollicitors à Londres.

Conseils

Secrétaires

A Paris, E. Collignon; A Londres, Frederick J. GRIFFITHS, Esq.

PROSPECTUS

S 1. - OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

La Compagnie a pour objet l'établissement et l'exploitation d'une ligne télégraphique directe entre le continent européen et les Etats de l'Amérique du Nord.

Cette ligne ne touchera sur son parcours au territoire d'aucun Etat étranger, elle passera par Saint-Pierre (Terre-Neuve), possession française.

La concession, en date du 6 juillet 1868, à été accordée par le gouvernement français au baron Emile d'Erlanger, de Paris, et à M. JULES REUTER, de Londres. Elle leur confère un privilège exclusif pour vingt années,

à partir du 1er septembre 1869. Une concession accordée par la législation de l'Etat de New-York, pour la pose et l'exploitation de câbles entre cet Etat et la France, est acquise à la Société.

La communication directe entre le continent européen et l'Amérique du Nord est assurée par cette double concession.

Mais, afin de faire servir également ce nouveau câble transatlantique à une communication directe entre l'Angleterre et les Etats-Unis, un afrangement va être conclu avec la Submarine Telegrap Company pour l'usage exclusif d'un de ses fils entre l'Angleterre et Dieppe. De Dieppe à Brest une ligne, spéciale à la Compagnie du cáble transatlantique, sera construite par le Couvernement français.

La longueur du câble sera de 3, 047 miles

Il sera posé en deux sections : la première (2,325 milles), de Brest à l'IIe-Saint-Pierre, près Terre-Neuve; la seconde (722 milles environ), de Saint-Pierre au littoral américain. - Une ligne terrestre spéciale, appartenant à la Compagnie, reliera le point d'atterrissement à la cité du New-York.

La ligne sera mise en exploitation dans le courant de l'année 1869. Aux termes du contrat, le câble devra être embarqué au mois de juin.

§ II. — CONSTRUCTION ET POSE DU CABLE.

L'expérience acquise dans la pose des deux câbles transatlantiques anglais, les progrès accomplis en ces matières par l'art et la science, enfin les procédés grâce auxquels on parvient aujourd'hui à relever un câble, à y découvrir les ruptures et à les réparer à peu de frais, sont autant d'élémens qui doivent préserver la Société du câble transatlantique français de toute éventualité fâcheuse, de tout risque relatif au

James Anderson, si compétent en ces matières, - ont été déterminés defaçon à mettre le câble

Les détours du tracé, - de l'avis de sir

à l'abri de tout accident, soit de ceux qui peuvent résulter des banquises de glaces, soit de ceux qui peuvent résulter de l'ancrage des navires sur les bancs de Terre-Neuve.

Une moitié seulement du nouveau câble sera immergée à la profondeur des câbles actuels. L'autre moitié sera immergée à une profondeur où la pose est facile, et le relèvement très peu coûteux, en cas de réparations.

La Compagnie s'est assurée du concours de tous les hommes éminents qui ont contribué au succès des expéditions antérieures Le Great-Eastern sera employé à la pose. Les constructeurs ont chargé sir Samuel Canning de l'opération de la pose du câble, et les intérêts de la Compagnie seront représentés dans cette opération par sir James Anderson.

Des arrangements ont été pris avec sir WIL-LIAM THOMSON, M. FLEEMING JINKEN et M. VARLEY pour l'emploi de leurs instrumens brevetés, y compris les perfectionnemens qu'ils pourraient y apporter.

En vertu des traités passés avec le Telegraph Construction and Maintenance Compagny, le câble devra être d'une construction parfaite. Il sera fabriqué d'après le même type que ceux de l'Attantic compagny et de l'Anglo-américan Compagny, établis par les mêmes constructeurs.

Tant de précautions enfin ont été prises, que tous les risques paraissent écartés.

§ III. — PRODUITS DE L'EXPLOITATION.

L'établissement d'une ligne télégraphique directe et indépendante entre le continent européen et les Etats-Unis répond-il à une nécessité commerciale et politique? - Oui, évidemment. Sur ce point, les commentaires seraient superflus.

Le câble français trouvera-t-il, dans le trafic à naître, un aliment qui suffise à lui assurer des recettes d'une importance égale à celles du câble anglais ? - On peut hardiment répondre par l'affirmative. Toutes probabilités sont même pour des recettes plus considérables.

La correspondance par télégraphie s'est développée, en effet, depuis quelques années, sur le continent, dans une proportion plus forte encore qu'en Angleterre. En France le nombre des dépêches a doublé de 1863 à 1867, et il atteint actuellement 3 millions et demi de télégrammes par année. En Prusse, la moyenne de l'accroissement est de 30 0/0. En Autriche le trafic quadruplé de 1861 à 1866.

Un tel développement est un sûr garant du trafic réservé à l'entreprise du Câble français. Personne n'ignore que les actions du Câble anglais font aujourd'hui plus de 100 010 de prime, et que ses recettes énormes lui permettent de distribuer des dividendes de 25 0 0 au dernier capital, de 8 0 0 à l'ancien capital de préférence, et de 4 0 0 à l'ancien capital ordinaire.

On attribuerait à tort ces magnifiques ré-

sultats au prix élevé des dépêches à l'origine et à l'engouement pour la nouveauté. Le trafic en effet, a toujours été en croissant, depuis l'ouverture jusqu'à aujourd'hui, et les recettes quotidiennes ont d'autant plus monte qu'on a abaissé le tarif.

La moyenne des recettes a été pour chaque journée, depuis le 1er janvier, de 32,500 fr. La recette quotidienne a monté, dans certains jours, à plus de 50,000 fr.

La simple moyenne de 32,500 fr. de recettes par jour correspond à une recette brute annuelle de 11,875,000 fr.

On ne justifierait par aucune raison plausible que les recettes du câble français n'atteignissent pas le niveau des recettes du câble anglais. N'a-t-il point à desservir tout le continent enropéen? L'abaissement à 50 fr. du prix de la dépêche de dix mots n'assure-t-il pas le trafic le plus étendu possible ? La puissance de transmission du nouveau câble est estimée, suivant le rapport des ingénieurs et des électriciens, auglais, à un minimun de 12 mots par minute. Le poids du cuivre du conducteur a été porté, dans les devis, de 300 à 400 livres par nœud, précisément dans le but d'obtenir cette extrême rapidité de transmission. Qu'on admette quatorze heures de repos sur vingt-quatre heures, c'est-à-dire dix heures seulement de travail réel par jour, qu'on admette jusqu'à soixante-cinq journées de chômage complet par année; - le tarif réduit à 50 fr. par dix mois assure encore une recette brute annuelle de 10,800,000 fr.

Or, les dépenses d'exploitation ne dépasseront pas 750,000 francs par an.

Il faut ajouter que la situation de la nouvelle Compagnie l'emportera de beaucoup, à recettes égales, sur la situation des compagnies du Câble anglais, lesquelles sont forcées de verser un tiers de leurs recettes aux compagnies de Terre-Neuve, charge dont la société du Câble transatlantique français sera exempte.

S IV. - DU CAPITAL ET DE SES DESTINATIONS DIVERSES.

Le capital est de 30 millions. Il est divisé en 60,000 actions de 500 fr. Dix mille actions (soit 5,000,000 francs) sont réservées pour être appliquées, moitiée aux concessionnaires, ea cas de succès, moitié comme appoints des paiements à faire aux constructeurs. La Souscription n'est ouverte, en conséquence; que pour 50,000 actions, soit vingt-cinq millons de francs,

Le capital de 30 millions sera employé comme il suit :

1º vingt-trois millions pour la fabrication et la pose du câble, en vertu d'un contrat passé avec la Telegraph Construction Maintenance Compagnie, ci..... 23,000,000 f.

2º Construction des lignes terrestres; émolumens des ingénieurs; frais de surveillance et dépenses inhérentes à l'entreprise, à dater du jour de l'enregistrement

de la Société, ci..... 2,500,000 3º Dépenses éventuelles, ci 2,500,000 4º Réserve de capital, ci 2,000,000

> Tota..... 30,000,000f.

Les 23 millions pour la fabrication et la pose du câble seront remis à la Tellegraph Construction and Maintenance Company: 1º en espèces, 20,250,000 fr., à verser. en plusieurs termes convenus, pendant la fabrication et à l'embarquement du câble; 2º en actions, 2,000,000 fr. (Ces actions ne seront délivrées que lorsque la section de Brest à Saint-Pierre aura été posée et essayée d'une manière satisfaisante pendant trente jours consécutifs); 3º en espèces, 250,000 fr., après que la section de Saint-Pierre aux Etats-Unis aura été posée et essayée pendant trente jours; 4º en actions, 300.000 fr. (Ces Actions ne seront délivrées que lorsque le câble entier aura fonctionné pendant six mois d'une manière satisfaisante)

S V. - APPORT, RÉSERVE ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Les avantages réservés aux concessionnaires seront complètement perdus, en cas de nonréussite de l'entreprise. Non-seulement en pareil cas, ils ne recevront rien pour leur apport, mais ils supporteront la part de toutes les dépenses faites avant l'enregistrement de la Société, y compris la somme payée par la concession américaine.

Par convention du 3 août 1688, les concessionnaires transportent à la Compagnie la concession à eux accordée par le Gouvernement impérial de France, ainsi que tous les droits qui résultent pour eux de la concession de New-York. Ils prennent en outre à leur charge tous les frais jusqu'à l'enregistrement.

En échange, il leur sera remis, - mais senlement après que le câble aura été posé et qu'il aura sonctionné pendant trente jours consécutifs, - cinq mille actions entièrement libérées.

Sur les bénéfices nets. on prélèvera d'abord 5 0/0 de ces bénéfices pour former un fond de réserve. Puis on devra parfaire aux actions un dividende de 10 0/0 du capital. - L'excédant sera ainsi réparti : quatre cinquièmes aux concessionnaires.

Eu un mot, de même que les concessionnaires ne reçoivent la représentation de leur apport qu'après succès définitif et absolu de l'entreprise, de même ils ne participent, comme fondateurs, aux profits de l'exploitation, qu'après que les actionnaires ont reçu une importante rémunération de leur capital.

Des copies des statuts et de tous les traités sont déposées dans les bureaux de MM. Emile ERLANGER et Cie, 20, rue Taibout, où les intéressés seront admis à en prendre connaissance.

(4) A cette longueur on ajoutera un excédant de câble, suffisant aux besoins de la pose.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins

Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.
L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'é-

viter les contrefaçons :
EN REFUSANT tout flacon où le nom de JEAN-VINCENT BULLY serait précédé des mots dit de, ou de toute autre for-

mule semblable. EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE Bou-CHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la contre étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT et NOIR, terminé par la médaille de Garantie. A Paris, 63, rue Montorgueil.

INSTITUTION MUSSET

29me ANNÉE

Toutouse, rue Deville, 7 et 9.

Dirigée par M. Ch. MUSSET, Docteur ès-sciences. PRÉPARATION SPÉCIALE AU BACCALAURÉAT

et aux Ecoles du Gouvernement.

Le 1er Septembre ouverture des cours pour la Session de novembre. je 15 Octobre ouverture des cours de fin d'année.

Nota. Les élèves sont particulièrement exercés sur les compositions écrites, et interrogés cinq fois par jour sur les questions orales.

M. ANDESAE

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galeru Audoury, toute sorte de Voitores d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A VENDRE DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en 11. est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.



POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES Du Docteur PATERSON.

Depuis 15 ans, les Médecins français et étrangers sont unanimes à constater la supériorité de ces produits sur tous les remèdes connus, pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, dyspepsie: gastrites, gastralgies, irritations d'intestins, etc., etc. Entrepôts : Paris, rue Résumur, 43 ; Lyon, rue de l'Impératrice, 9. - Dépôts à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

voitures publiques et a volonte

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

SECRE WISCE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépèches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs a des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtiments nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Près, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau-vie ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale no

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à Mme veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

A Vendre ou à Louer LE CAFÉ IMPÉRIAL

Avec ces accessoires. - S'adresser à Mme veuve Gervais.

Bail 7 ans. On offre toute facilité pout le paiement.

Trois mois

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A . NEEFTZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

A Vendre

Deux bons Chiens-courants. On les donnera à l'essai.

S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Monteuq, (Lot).

Je propriétaire-gerant : A. LAYTOU.